

Le travail au 3^{ème} âge en France : besoins et défis

Aspects démographiques et économiques

INTRODUCTION

La France se distingue en Europe par trois particularités: un taux d'emploi des seniors mais aussi des jeunes parmi les plus faibles du monde développé et une fécondité moins dégradée que celle de ses voisins. Or les perspectives démographiques rendent insoutenables à court terme et plus encore à moyen et long terme le maintien des deux premières particularités.

Il faut observer à cet égard que la faiblesse du taux d'activité des seniors a fait l'objet depuis trente ans d'un consensus tacite des instances gouvernementales et syndicales et le plus souvent de l'accord, au moins sous-entendu, des intéressés. Le maintien de limites d'âge très basses pour bénéficier d'une retraite et la mise en œuvre à grande échelle d'un système de "préretraites" a reçu longtemps l'acquiescement des intéressés avec d'autant plus de faveur que les conditions financières consenties pour quitter l'activité étaient financièrement motivantes. Tel n'est plus le cas aujourd'hui.

La lente, trop lente, prise de conscience des déséquilibres croissants du système de retraite par répartition - diminution du nombre des cotisants du fait de l'entrée sur le marché du travail de générations moins nombreuses nées à partir des années 70 et accroissement de celui des bénéficiaires du fait de l'arrivée à l'âge de la retraite de générations nombreuse dites du Baby-boom (1946- 1974) - a mis à l'ordre du jour la nécessité de retarder l'âge de la cessation du travail. Les débats en cours sont loin de susciter un minimum de consensus comme c'est assez généralement le cas ailleurs en Europe. On observe toutefois que les mentalités commencent à évoluer et que des mesures, toutefois encore insuffisantes, sont prises.

Pour appréhender dans sa complexité la question du travail au 3^{ème} âge en France, il est nécessaire de procéder au préalable à une étude du contexte démographique et économique et notamment du vieillissement en Europe et en France puis d'analyser les causes de "l'exception" française - le faible taux d'emploi des seniors - et, enfin, d'étudier les évolutions récentes commandées par les projections démographiques à court et moyen terme.

*

1° Contexte démographique et économique

« *Sentir la houle du mouvement profond sous la vague de l'événement.* »

1.1 - Le vieillissement en Europe et en France en 2008 : une bombe à retardement

Il est indispensable, avant d'aller plus loin, d'évoquer les perspectives démographiques mondiales et européennes - la France est solidaire qu'elle le veuille ou non de l'Europe - car la démographie est le facteur principal qui commande l'évolution de la durée du maintien au travail des seniors.

Le 25^{ème} Congrès international de la population qui s'est tenu à Tours (France) en juillet 2005 a constaté qu'une implosion et non une explosion démographique menaçait l'univers à l'horizon du milieu du siècle. Les chiffres publiés chaque année par l'ONU confirment, année après année, cette tendance majeure. Cette implosion touchera dans les décades à venir la quasi totalité des pays du monde - un peu plus tard l'Afrique - et s'accompagnera d'un vieillissement⁽¹⁾ qui frappe déjà le Japon et l'Europe y compris la France. Il est bon de rappeler à cet égard que la France fut dans les années 1920 et 1930 le pays le plus vieilli du monde, privilège dont elle goûta les fruits amers en 1940.

L'Europe, Russie comprise, compte 736 millions d'habitants en 2008, moins de 12% de la

(1) Le vieillissement se définit comme une modification de la composition par âge d'une population (moins de jeunes, plus de vieux.)

population mondiale contre 20% en 1900 et ce pourcentage est inéluctablement appelé à décroître. En Europe occidentale, l'évolution de la population depuis 1945 s'est opérée en deux temps. Après la guerre 39-45 la fécondité s'est maintenue à un niveau élevé -2,7 enfants en moyenne- jusqu'au début des années 70. C'est ce que l'on a appelé le "Baby boom". Vers 1974 elle tombe sous le seuil de renouvellement des générations qui est, en Europe occidentale de 2,08 ⁽¹⁾ enfants par femme. Ce taux de fécondité de l'Union européenne est aujourd'hui de 1,5 environ mais beaucoup de pays ont crevé ce plancher aussi ne renouvelle t-elle plus ses générations depuis plus de vingt ans. La France, en dépit des "cocoricos" périodiques est logée presque à la même enseigne.

Le phénomène a été masqué, par l'allongement spectaculaire de la vie – 30 ans en un siècle – dont ont bénéficié des classes d'âges peu nombreuses nées avant guerre, puis par l'immigration et enfin par l'importance des effectifs de femmes en âge de procréer nées au moment du Baby Boom (1946 -1974). L'arrivée de générations moins nombreuses nées après 1974 et l'élévation de l'âge des femmes à la naissance du premier enfant – 29 ans aujourd'hui - accélèrera le phénomène et le rendra encore plus visible si la fécondité demeure inchangée aux bas niveaux actuels.

Après la chute du mur de Berlin, la baisse de la fécondité a été particulièrement brutale dans l'Europe de l'est et notamment en Pologne, Ukraine, Biélorussie etc. Plusieurs pays ont observé en 2005, comme la Russie et l'Allemagne, un nombre de décès supérieur à celui des naissances. L'Europe qui ne compte plus que l'Allemagne parmi les vingt pays les plus peuplés du monde contre cinq dans les dix premiers en 1900, pourrait voir, si sa fécondité demeure ce qu'elle est et si l'immigration ne venait combler partiellement les vides, sa population diminuer à 717 millions à l'horizon 2025, et fortement décroître à 654 millions d'ici 2050. Son pourcentage de la population mondiale s'écroulerait à environ 7% au bénéfice de l'Asie, de l'Amérique – surtout latine – et de l'Afrique qui connaîtra le plus fort accroissement. L'Europe se trouvera donc inéluctablement confrontée aux conséquences de la diminution de son poids démographique relatif et absolu ainsi que de son vieillissement ⁽²⁾.

Membre de l'Union Européenne, la France partagera les conséquences de son destin démographique, même si sa situation est un peu moins défavorable que celle de ses voisins.

1.2 - Le cas particulier de la France

La fécondité française de 2,01 enfants par femme en 2008, bien qu'insuffisante pour renouveler les générations, est nettement supérieure à celle de l'Europe (1,4-1,5). Le vieillissement de la population française est toutefois une réalité qu'il faut regarder en face. Il résulte de l'augmentation de la durée de la vie (*Vieillessement par le haut*) et de la forte diminution des moins de 20 ans (*Vieillessement par le bas*). Le tableau ci dessus illustre le phénomène

Année	Population de la France métropolitaine (millions)	Moins de 20 ans (millions et %)	60 ans ou plus (millions et %)
1970	51	16 (31,3 %)	9 (17,6 %)
2008	62,4	15 (24,03 %)	12,7 (20,35 %)

La forte diminution de la part des moins de 20 ans dans la population française est la cause première du vieillissement dû à la chute de la fécondité au tournant des années 70.

En quelques années son taux est passé de 2,5 à 1,7 pour se redresser un peu ces dernières années à environ 2. Or nous savons qu'un taux de 2,08 est nécessaire pour assurer le simple renouvellement des générations. La situation est donc loin d'être aussi satisfaisante que l'annonce avec complaisance la presse française. En effet, l'augmentation de la population de la France depuis 1975 est un phénomène en trompe l'œil qui résulte de deux mouvements distincts : très faible mortalité - en moyenne 540000 décès annuels depuis 1974- d'une part, nombre de naissances relativement élevé d'autre part. Les générations qui arrivent en fin de vie sont peu nombreuses du fait de la dénatalité qui frappait la

(1) Ce taux, communément fixé à 2,1 varie en fonction de l'état sanitaire des pays considérés. En Europe occidentale et en France il est plus faible, en Afrique plus élevé.

(2) Les projections ne sont pas des prévisions et bien des imprévus peuvent les modifier. Celles qui furent réalisées par Alfred SAUVY dans les années 30 n'avaient pu anticiper ni la guerre, ni le Baby Boom, ni la chute du mur de Berlin.

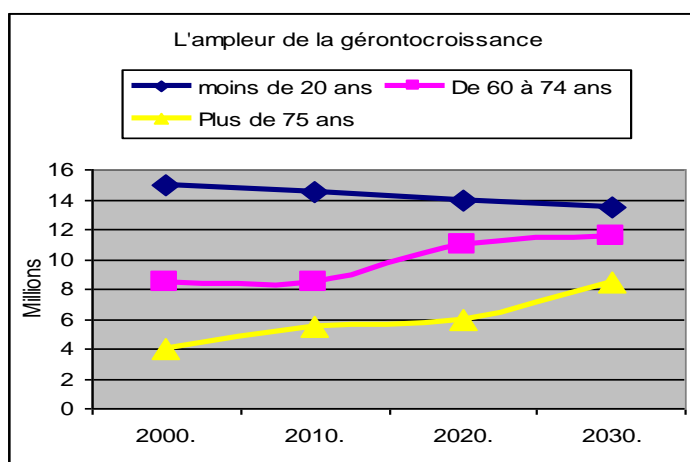
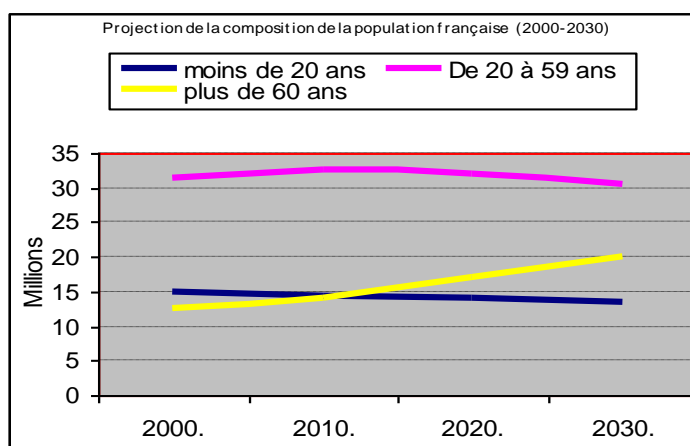
France jusqu'en 1946 ainsi que des pertes et déficits de naissances provoqués par les guerres 14-18 et 39-45. Par contre la faible fécondité des générations dites du "Baby boom" a été en partie compensée par leur effectif plus important : 840000 naissances en moyenne de 1946 à 1974 contre environ 760000 depuis 1974 et 640000 de 1920 à 1945. L'arrivée en fin de vie vers 2025 des générations nées de 1946 à 1974 conjuguée avec la chute de la natalité depuis les années 70, conduira à un excédent des décès sur les naissances et donc à la stagnation ou à la diminution d'une population vieillie même si l'immigration se maintient à son niveau actuel voire augmente.

L'accroissement de la longévité est la cause seconde du vieillissement.

En France, depuis 1970 l'espérance de vie à 60 ans des femmes s'est accrue de six ans (20,4 à 26,5 ans) et celle des hommes de cinq ans et demi (16 à 21,5 ans) Celle des femmes aurait tendance à se ralentir, celle des hommes à se poursuivre. Ce processus se poursuit à la cadence d'un trimestre par an ce qui accroît, année après année, la proportion des personnes âgées au sein de la population, phénomène accentué par l'arrivée progressive des générations nombreuses du "Baby boom" à soixante ans et plus. Nul ne sait comment évoluera la fécondité en Europe et en France dans les années et les décades à venir. Les démographes retiennent pour la France une hypothèse moyenne qui prévoit son maintien à son taux actuel (environ 2 enfants par femme), insuffisant pour renouveler les générations. Par contre l'augmentation du nombre de personnes âgées ou "gérontocroissance" peut être prévue car on connaît les effectifs concernés et on peut formuler des hypothèses sur l'évolution de la mortalité (1).

1.3 - Perspectives en 2030

En 2030, une France de 64/65 millions d'habitants (2) compterait 20 millions de personnes âgées de 60 ans et plus dont 8 de 75 ans et plus. Le nombre des moins de vingt ans chuterait de 15 à 14 millions.



Les graphiques ci-dessus montrent l'ampleur du phénomène en cours et se passent de commentaires..

(1) Sauf pandémie majeure, guerre nucléaire etc....
 (2) Projection moyenne envisageable

1.4 - Conséquences prévisibles notamment pour l'équilibre des retraites et des comptes sociaux

Le vieillissement sera difficile à gérer car la France a connu une période de facilité pour financer les retraites : beaucoup de cotisants, les générations du "Baby boom" et moins de bénéficiaires, les générations creuses d'avant guerre-. Or la situation s'est inversée dès 2006 pour quatre décennies au moins. En effet les générations du "baby boom" commencent depuis 2006 à prendre leur retraite et ce sont celles, moins nombreuses, nées depuis 1974 qui doivent à présent cotiser. Le choc conduit progressivement la puissance publique à réagir : réduction des prestations, augmentation des prélèvements sur les actifs. Les progrès envisageables de la productivité, probablement peu importants dans le secteur secondaire le plus créateur d'emplois, ne seront pas à la hauteur des défis à relever.

L'allongement de la vie et l'envolée des coûts de santé conduiront, pour préserver un système d'assurance maladie auquel les français sont attachés, à réaliser des économies drastiques et à majorer les cotisations, surtout celles des inactifs âgés car les frais de santé des grands vieillards sont les plus lourds. Le nombre croissant des personnes âgées frappées par la maladie d'Alzheimer et d'autres maladies de dégénérescence commence d'ailleurs à frapper l'opinion. Les inéluctables mesures ont été trop retardées, surtout en France, et l'effort d'information et de pédagogie qui est indispensable a été et demeure insuffisant car la contrainte électorale rend difficile les réformes de long terme qui nécessitent des sacrifices de la part des citoyens.

Malheureusement la crise actuelle rend difficilement compréhensible et plus encore acceptable une telle évolution. En effet les mesures envisageables pour relever le défi du vieillissement, sont amères : rogner les revenus des retraités, augmenter le taux d'activité des acteurs économiques – seniors et jeunes- et faire payer par les bénéficiaires une partie de plus en plus importante de leurs dépenses de santé.

On évoque aussi le développement de l'immigration de jeunes adultes. Il sera toutefois difficile de trouver les travailleurs qualifiés dont l'Europe en général et la France en particulier, ont besoin sans léser leur pays d'origine qui en a tant besoin. Par ailleurs l'immigration clandestine est source de tensions sociales difficiles à réguler car l'intégration sociale de ces populations est souvent difficile à réaliser.

Il ne faut pas se voiler la face. Ces mesures régleront tant bien que mal, et plutôt mal que bien, le problème à moyen terme sans le traiter au fond. En effet le vieillissement est un problème démographique qui trouve son origine dans une fécondité trop faible et dans l'allongement de la durée de la vie. La France doit donc à nouveau renouveler ses générations et augmenter sa productivité en faisant travailler plus longtemps les hommes et les femmes du troisième âge. Il est donc clair, sans être prophète, que l'âge effectif de la retraite devra tôt ou tard être portée à 65 ans ou plus comme c'est d'ailleurs déjà le cas chez la plupart de nos voisins.

2° Le travail des seniors : l'exception française

S'il est aisé de poser un diagnostic -le taux d'activité des seniors en France est trop faible et il faut l'accroître dans les années qui viennent- il est beaucoup moins aisé d'administrer un remède que la France puisse accepter bon gré mal gré. Car la faiblesse du taux d'activité des seniors est bien une véritable "exception française".

2.1- La France compte une faible proportion d'actifs après 55 ans ^(1 et 2)

Le taux d'emploi global des 55-64 ans fin 2008, les deux sexes confondus, était de 38,3% sachant que l'objectif européen est d'atteindre 50% des 55-64 ans au travail ⁽³⁾ .

Si l'on distingue les sexes, on observe un taux d'emploi de 40,2% pour les hommes et de 36% pour les femmes. Ce taux est inférieur de plus de 10% à celui des autres grands pays européens à l'exception de la Belgique et de l'Italie, qui ont déjà entamé des réformes structurelles visant à retarder l'âge de la

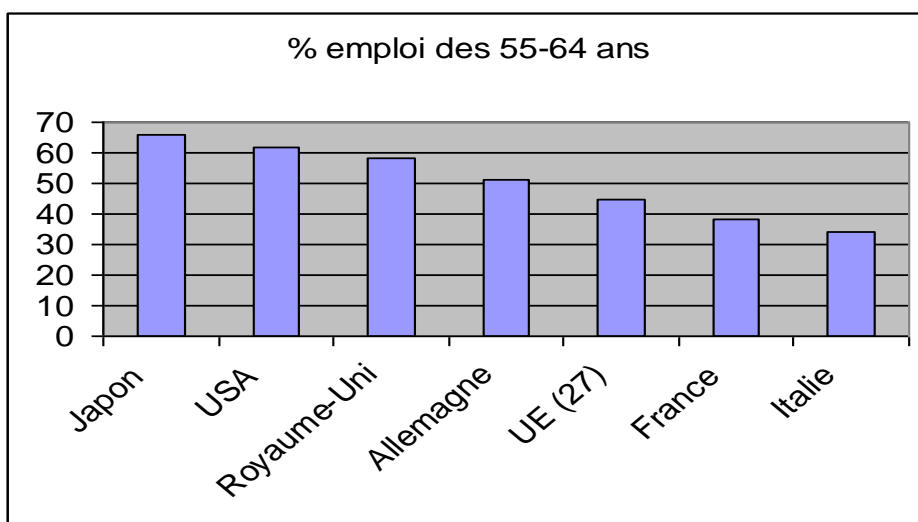
(1) Source Insee emploi (Annuelles 1975-2000 et en continu 2003-2007)

(2) Ces chiffres tiennent compte des changements intervenus à compter de 2006 et 2007 dans l'enquête emploi

(3) La définition de l'âge retenue par l'Insee et par Eurostat conduit à deux chiffres légèrement différents du taux d'emploi des seniors mais ne changent pas la tendance.

retraite au delà des 65 ans. Plus grave encore, on observe que le taux d'emploi chute dès l'âge de 50 ans, notamment pour les travailleurs peu ou non qualifiés. C'est ainsi qu'on observait début 2008, c'est-à-dire avant que la crise ne commence à faire sentir ses funestes effets en matière de chômage, un taux d'emploi des 50-54 ans de 79,9%, de 55,4% pour les 55-59 ans et de 15,7% pour les 60-64 ans. Il faut aussi souligner qu'un nombre non négligeable des travailleurs de la tranche d'âge 50-64 ans, particulièrement les femmes, ne travaillent qu'à temps partiel, souvent contre leur gré. Tel était le cas à la même époque de 12,5% des 50-54 ans, 10,3% des 55-59 ans et 3,9% des 60-64 ans.

La médiocre situation de la France dans ce domaine est patente dans le graphique ci-dessous.

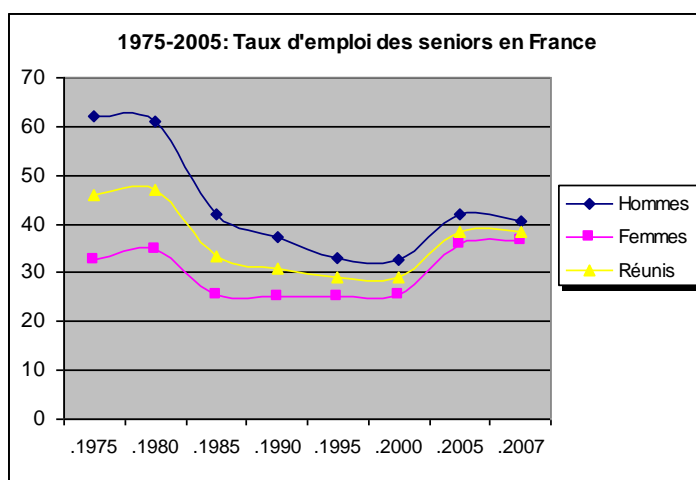


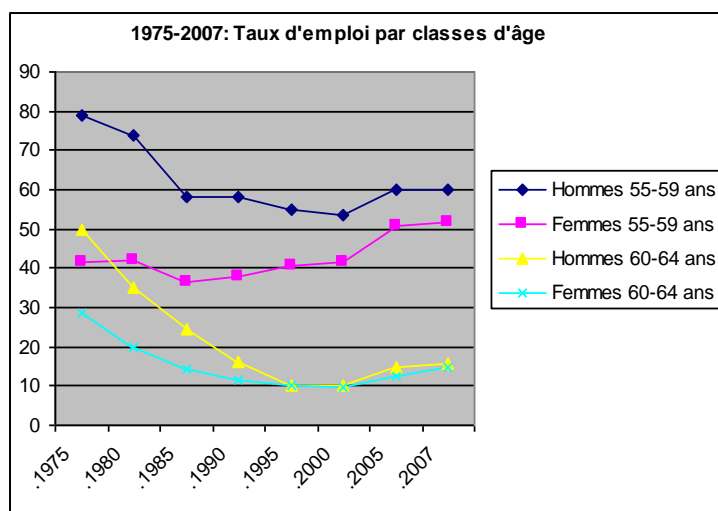
2.2 – Le taux d'emploi des seniors a toutefois évolué dans le bon sens ces dernières années

On observe que le taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans augmente sensiblement au début des années 2000. Les premières générations du Baby Boom nées à partir de 1946 entrent dans cette catégorie dès 2001. Plus actifs que leurs aînés, ces "jeunes seniors" font remonter nettement la courbe de l'emploi en France. C'est ainsi que Céline Thévenot et Claude Minni, en poste au Département Emploi, Direction des études et statistiques du Ministère du Travail en arrivent dans leur note du 2 avril 2008 à conclure : « Au final, corrigé des effets de structure démographique par âge, le taux d'emploi des seniors augmente de 2,4 points entre 2004 et 2007. Cette évolution s'explique pour moitié par l'arrivée de femmes plus actives que leurs aînées parmi les femmes âgées de 55 à 59 ans et pour moitié par l'évolution du comportement des seniors. »

Les rédacteurs précités font aussi observer : "En 2007, corrigé des effets de structure démographique par âge, le taux d'emploi des seniors progresse nettement". Cette tendance s'est poursuivie dans les premiers mois de 2008 mais il est probable que la crise la ralentira au mieux, la fera régresser au pire. Elle semble toutefois correspondre à un mouvement de fond qui devrait reprendre quand la reprise se manifesterait.

Les graphiques ci-dessous illustrent ces évolutions.





2.3- Cessation d'activité souhaitée ou imposée ?

A première vue, le taux de chômage des Français de plus de 50 ans apparaît plutôt favorable. Au troisième trimestre 2008 il s'établissait ainsi à 5,1 - hommes 4,9 et femmes 5,3 - alors que le taux de chômage national, tous âges confondus, était de 7,3 au sens du BIT (Bureau International du Travail). Toutefois nous avons vu précédemment que le taux d'emploi des seniors chutait fortement après 55 ans et plus encore après 60 ans. Cette apparente contradiction s'explique si l'on prend en compte l'existence de plusieurs dispositifs qu'il serait fastidieux d'analyser – Contrat initiative emploi (CIE), Contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE) et Contrat d'avenir (CAV)- qui visent théoriquement à aider au reclassement des chômeurs.

Les tableaux ci-dessous permettent de mieux apprécier le phénomène.

1° Les 50 - 64 ans sur le marché du travail en 2007 (Hommes et femmes ensemble) ^(1 et 2)

Année 2007 (milliers d'individus)	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	Ensemble de 50-64 ans	Ensemble 55-64 ans
Emploi <i>Dont temps partiel</i>	3280 511	2261 422	485 121	6026 1054	2746 543
Chômage	199	128	21	348	148
Inactifs	627	1692	2587	4906	4279
Ensemble	4106	4080	3093	11280	7173

2° Taux d'emploi, de chômage et d'activité en 2007 (Hommes et femmes ensemble) ^(1 et 2)

Année 2007 <i>En %</i>	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	Ensemble de 50-64 ans	Ensemble 55-64 ans
Taux d'emploi <i>Dont temps partiel</i>	79,9 12,5	55,4 10,3	15,7 3,9	53,4 9,3	38,3 7,6
Taux de chômage	5,7	5,3	4,1	5,5	5,1

(1) Source : Insee, enquête emploi 2007.

(2) Le travail dit "au noir" n'est évidemment pas pris en compte statistiquement

Il est intéressant d'observer à présent la situation des seniors " inactifs " en 2007.

Année 2007 En %	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	Ensemble de 50-64 ans	Ensemble 55-64 ans
Inactifs	15,2	41,4	83,6	43,5	59,6
Dont préretraite	0,4	1,1	0,4	0,6	0,8
Dont dispense de recherche d'emploi indemnisée		6,7	3,4	3,4	5,2
Dont retraite anticipée pour carrière longue		5,5		2,0	3,1
Dont autres inactifs	14,8	28,1	79,8	37,5	50,5

Ce tableau appelle quelques observations :

- la montée brutale du nombre des inactifs à partir de 60 ans, âge à partir duquel la possibilité de prendre sa retraite, en fonction des points accumulés, était possible.
- le nombre important d'inactifs, du moins officiellement (1), à 60 ans et même avant 60 ans.
- l'importance du nombre de ceux qui bénéficient entre 55 et 59 ans de divers dispositifs leur permettant de sortir du marché du travail tout en bénéficiant d'un revenu.
- le très faible nombre d'actifs après 60 ans et a fortiori 65.

2.4 La retraite : un droit et un fait culturel en évolution.

La retraite est une immense conquête sociale de l'immédiat après-guerre que l'économie française a pu financer sans difficultés majeures pendant toute la durée de ce que l'on a appelé "*Les trente glorieuses*" qui prirent fin en 1974 avec le 1^{er} choc pétrolier. N'oublions pas que les bénéficiaires de cette conquête sociale étaient majoritairement des ouvriers, des artisans et des paysans devenus ouvriers ayant accompli depuis leur jeune âge des tâches extrêmement pénibles. Ce fut notamment le cas des mineurs, des conducteurs de trains à vapeur et de tous les travailleurs des industries métallurgiques. Il faut aussi rappeler à cet égard que ce furent des générations peu nombreuses qui réalisèrent cet extraordinaire travail de reconstruction de la France dévastée et ruinée par la guerre de 39-45 et commencèrent à cotiser pour leurs anciens tout en élevant plus d'enfants que leurs parents.

Celles des années 1880-1900 avaient fait la guerre de 14-18 qui fit 1,3 millions de tués et près de 3 millions d'handicapés, celles des années 1900-1939 étaient, pour une moitié, des générations "*creuses*", conçues pendant et après la guerre et mises au travail de très bonne heure souvent dès 12-14 ans. Ce sont aussi ces générations qui, par leur travail, ont financé la politique familiale à l'origine du "*Baby-boom*" français, exceptionnellement vigoureux par rapport à celui des autres pays européens.

Cette situation cessa à partir des années 70 par la conjonction de deux phénomènes : la chute brutale de la fécondité, toutefois un peu moins accentuée qu'ailleurs en Europe, et par le quadruplement des prix du pétrole qui entraîna la montée implacable du chômage en France. Du fait de la chute de la fécondité, les générations nées depuis 1974 - les actifs cotisants d'aujourd'hui - sont beaucoup moins nombreuses que celles de leurs aînées. Face à cette situation tout se passa comme si la société française avait souhaité depuis 40 ans préserver l'emploi des 25-50 ans au détriment des plus jeunes et des plus âgés : les plus jeunes en prolongeant leurs études et les emplois aidés ponctuels, les plus âgés par un retrait d'activité précoce dont la trace s'observe dans les statistiques. Une solution au problème fut parallèlement recherchée par la diminution du temps de travail hebdomadaire qui passa en 1981 de 40 à 39 heures puis en 1998-2000 à 35 heures. Le résultat fut assez décevant.

Les efforts d'information pédagogique sur la dimension démographique du problème commencent à porter leurs fruits et la population française semble un peu mieux apprécier la situation dégradée des comptes sociaux et ses causes même si elle admet très difficilement la nécessité d'adopter en France des mesures déjà prises par nos voisins depuis près d'une décennie pour équilibrer les comptes sociaux : retraite, chômage, santé...

.....

(1) Les travailleurs "au noir" ne figurent évidemment pas dans les statistiques

3° Perspectives : relever le défi malgré les freins

3.1 Il y a désormais en France l'amorce d'un consensus pour allonger la durée du travail.

La très grande majorité des hommes politiques des partis de gouvernement n'ignorent pas qu'il faut allonger la durée du travail en France. Ils divergent seulement sur les modalités et le calendrier de la mise en application de cette réforme inéluctable. Il s'agit toutefois d'un sujet explosif à traiter avec doigté et prudence en dehors des échéances électorales... Les responsables des syndicats savent eux aussi ce qu'il en est mais leur position est encore plus difficile que celle des hommes politiques ce qui explique l'âpreté des négociations. On ne peut donc avancer que pas à pas.

Tous sont bien convaincus qu'il faut rééquilibrer les comptes des systèmes de retraite et plus généralement les comptes des systèmes sociaux - santé, chômage- car les difficultés sont devant nous. Ne pas réformer c'est en arriver à court ou moyen terme à l'implosion financière du système par répartition et à la rupture de ce qui le fonde et en fait à la fois l'originalité et la noblesse : le contrat intergénérationnel qui affirme la solidarité entre les différentes classes d'âge. C'est Alfred Sauvy (1) qui rappelle que, d'abord élevé, éduqué et formé par le travail de ses aînés, l'apprenti citoyen participe ensuite à leur subsistance tout en élevant, éduquant et formant ses enfants. Ce rappel de bon sens mériterait sans doute d'être mieux enseigné dans nos écoles, rappelé et expliqué par les médias.

Cela dit, un premier pas, bien modeste, a été fait en 2003 pour inciter les seniors à demeurer en activité plus longtemps. Certaines mesures ont d'ailleurs eu des résultats paradoxaux ne répondant certes pas aux attentes, d'autres n'ont pas rencontré grand succès.

La création de la surcote, majoration de pension, accordée à ceux qui continuent à travailler après 60 ans alors qu'ils remplissaient les conditions pour bénéficier de leur retraite n'a pas donné plus de résultats que le relèvement à 65 ans au lieu de 60 de l'âge auquel un employeur pouvait mettre un salarié à la retraite d'office. L'aménagement un peu timide du cumul d'un emploi avec la retraite n'en a eu guère plus. Salariés et employeurs ont fait cause commune pour quasiment ignorer ces mesures. Par contre les dispositions permettant aux travailleurs de partir avant 60 ans tout en bénéficiant d'une retraite complète, notamment ceux ayant commencé à travailler entre 14 et 17 ans ont été particulièrement appréciées et adoptées ce qui n'était guère attendu. Malheureusement, cet engouement a eu pour effet de faire chuter l'âge moyen de départ à la retraite de 61,4 ans en 2003 à 60,7 ans en 2006. Ce n'était certes pas l'effet recherché !

Une étude récente de MM Frédéric Gonthier et Jean-François Tchernia (2) invite toutefois à un peu d'optimisme. Selon eux on assisterait en France à « une montée en puissance de la "valeur travail" par le biais d'une transformation du rapport à l'emploi. ...les Français sont de plus en plus nombreux à soutenir que travailler constitue une obligation sociale » En dix ans, 1999 -2008, la proportion de ceux qui pensent que " *travailler est un devoir vis-à-vis de la société* " est passé de 56% à 73%. Si cela s'avérait exact, ce changement d'état d'esprit serait de nature à faciliter les inéluctables changements.

3.2 Les freins à une nécessaire évolution

Le changement, même nécessaire, et même tacitement reconnu comme tel, est toujours chose difficile, notamment en France où règne sans partage le principe sacro-saint des " *avantages acquis* ". Une très insuffisante formation économique ne permet pas à un trop grand nombre de citoyens de saisir les mécanismes des systèmes de retraite par répartition - pas plus d'ailleurs que des autres systèmes de protection sociale - ni de comprendre l'importance déterminante des contraintes démographiques. Le mécanisme des flux financiers est aussi mal connu. Trop de personnes s'imaginent encore cotiser pour *leur* retraite alors qu'en fait ils payent celle de la génération qui les précède au même titre qu'ils participent aux frais d'éducation des plus jeunes générations qui ne sont pas encore en activité.

L'ampleur inadmissible pour un pays développé comme la France du chômage des jeunes constitue aussi un frein puissant à l'évolution des mentalités. Trop de personnes s'imaginent qu'en quittant le travail de bonne heure ils " *laissent la place* " à un jeune ce qui est une illusion tenacement ancrée. D'une part il est rare qu'un poste occupé par un ancien qualifié soit automatiquement attribué à un

.....
(1) Démographe et économiste français

(1) Etude citée dans le Monde du 25 avril 2009, rubrique "Débats Horizons" page 17

jeune, surtout s'il est peu ou pas qualifié, d'autre part un retraité précoce a un coût pour la société qui limite les capacités de financement que cette dernière peut consentir en faveur de la formation des jeunes. Il n'en demeure pas moins que cette illusion est communément répandue comme vérité d'évangile

Fort fâcheusement, un des atouts à moyen terme de la France, sa fécondité moins dégradée que celle de la plupart de ses voisins européens, constitue à court terme un handicap, surtout en période de crise. Chaque année arrivent en effet sur le marché du travail des cohortes de jeunes, plus nombreux qu'en Allemagne, Italie et Grande Bretagne pour citer des pays comparables à la France mais dont un grand nombre est insuffisamment qualifié. La proportion de ceux qui ne trouvent pas un emploi (25%) - pour ne pas parler de ceux qui sont obligés d'accepter des emplois qui ne correspondent pas à leur niveau d'études et de ceux qui naviguent d'intérim en intérim - ne peut hélas qu'entretenir parents, amis, voisins et relations et par voie de conséquence l'opinion publique, dans l'illusion qu'une retraite précoce est presque un devoir de solidarité intergénérationnelle.

La crise enfin, avec l'envol du chômage - les perspectives de la commission européenne, du FMI et de l'OCDE s'accordent à le voir augmenter sévèrement en 2009-2010 - ne conduit certes pas les esprits à admettre que l'allongement de la durée de travail des seniors est indispensable pour la bonne marche économique et sociale de la France. Espérons qu'elle ne virera pas à la dépression économique ce qui rendrait quasi impossible l'équilibre de ses comptes sauf si une inflation à deux chiffres devait apparaître, ce dont les retraités qui verraient leurs prestations et leurs économies rognées seraient d'ailleurs les premières victimes. Fort heureusement le pire n'est jamais certain !

3.3 En 2008, les pouvoirs publics ont pris des mesures pour obliger ou encourager les français à poursuivre leur activité professionnelle au delà de 60 ans

C'est toute une batterie de mesures que les pouvoirs publics français ont pris en 2008, c'est-à-dire avant que l'on ait pris la mesure de la gravité exceptionnelle de la crise mondiale, à la lumière des résultats des mesures prises en 2003. Rappelons à cet égard que la Loi de réforme des retraites prévoyait ce "rendez vous" de 2008.

Ces mesures se situent dans la ligne de celles adoptées en 2003 : certaines ont un caractère contraignant, d'autres se veulent incitatives. Observons qu'elles visent à atteindre l'objectif assigné par la Commission européenne de parvenir à un taux d'emploi des seniors de 50% à l'horizon 2010.

Le cadre législatif des mesures gouvernementales est fixé par la Loi du 17 décembre 2008 qui fixe les modalités de financement de la Sécurité sociale pour 2009. Les mesures ne brillent pas par leur originalité. Elles se proposent d'une part d'accentuer les incitations prévues en 2003 et d'autre part de mettre un terme aux départs anticipés.

C'est ainsi que :

- le taux de la surcote est augmenté,
- les règles du cumul emploi et retraite sont assouplies et permettent notamment de reprendre sans délai après le départ en retraite une activité professionnelle y compris chez son dernier employeur,
- report de 65 à 70 ans de l'âge de mise à la retraite d'office d'un salarié à l'initiative de l'employeur,
- pour inciter les chômeurs "âgés" à rechercher et reprendre une activité, l'âge auquel il peuvent désormais demander à être dispensés de rechercher un emploi sera progressivement relevé, possibilité qui sera d'ailleurs totalement supprimée en 2012.

Ces mesures vont incontestablement dans le bon sens mais elles semblent un peu timides. Cela dit, peut-on dans le contexte économique et social actuel aller beaucoup plus loin ?

Il ne faut pas se bercer d'illusions, quand la reprise économique souhaitée sera sur les rails, il faudra forcer la note car il est loin d'être certain que les mesures nouvelles auront beaucoup plus d'effets que les précédentes. Elles ne sont de toute façon et de toute évidence pas à la hauteur du problème. Il est également probable que les retraites complémentaires, gérées paritaires et qui intéressent énormément les cadres, feront alors aussi l'objet, à court ou moyen terme d'abattements en cas de départs avant 65 ans.

CONCLUSION

La situation française en matière de travail des personnes du troisième âge, pudiquement appelés seniors et qui sont parfois retirés du marché du travail dès 50 ans, est plus que médiocre. La France est un des plus mauvais élèves de la classe européenne.

En outre, et contrairement à la plupart de ses voisins, elle n'a pas pris à bras le corps le problème et va devoir le gérer au plus mauvais moment c'est-à-dire quand la crise amoindrit ses ressources et que le chômage vient brouiller dramatiquement les cartes. Mais ne nous trompons pas, la question du travail des seniors n'est qu'une facette d'un problème que devront résoudre la France et l'Europe dans les prochaines années et qui est de nature démographique et économique. De ce fait c'est une illusion de croire que la question de l'allongement du maintien au travail des seniors pourra être traitée à part et suffira à régler les déséquilibres économiques nés du vieillissement de la population française. En fait la France et plus encore l'Europe dont elle est économiquement solidaire pour le meilleur et le pire, doivent se préparer à affronter à court et moyen terme les conséquences de ce vieillissement d'autant plus grave que ses effets se font sentir insidieusement car très lentement. Ce phénomène est le défi du siècle pour la France et l'Europe. Le relever est plus que nécessaire, c'est indispensable. Ce sera malheureusement difficile car les esprits ne sont pas encore assez conscients de sa nature, de ses conséquences et des remèdes à lui appliquer.

L'Europe, déjà cruellement touchée, doit réagir : faute d'un sursaut, elle ressemblera de plus en plus à un coureur de fond engagé dans une compétition mondiale avec un sac de plus en plus lourd sur le dos. Elle doit donc simultanément allonger la durée du travail des seniors pour accroître la richesse nationale produite et d'autre part renouveler ses générations en aidant les familles et les femmes qui travaillent. Elle doit donc tirer les conclusions de la situation qu'elle va devoir affronter. Il serait gravement fautif de laisser les Européens et les Français ignorer la gravité de la situation et l'importance des efforts qui leur seront demandés, toutes générations confondues, pour préserver un mode de vie auxquels ils sont attachés.

Quelques espoirs sont permis avec la diffusion en 2005 par la Commission européenne d'un livre vert « *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations* » qui rompt avec l'indifférence qu'elle manifestait en la matière. Retenons en deux phrases :

- « *L'Europe connaît aujourd'hui des changements démographiques sans précédent par leur ampleur et leur gravité* »

- « *L'Union doit prendre conscience que sa jeunesse devient une ressource rare...* »

Parallèlement, a paru en France un rapport de Michel Godet et Évelyne Sullerot « *La famille, une affaire publique* » rédigé dans le cadre du Conseil d'Analyse Économique (CAE) à la demande du Premier ministre pour l'éclairer sur les « *enjeux économiques de la politique familiale et ses rapports avec les autres politiques sociales* ». Ce document encourage les pouvoirs publics à mener une politique volontariste en faveur des familles. En effet, comme le disait le démographe Jean-Édouard Rochas « *...des jeunes, trop peu nombreux, devront assumer le financement des retraites et de la santé de leurs anciens, eux nombreux, et qui n'auront pas eu assez d'enfants pour que ces charges soient supportables. D'où la tentation possible, sinon probable, de ramener à des niveaux "plus supportables" les revenus (pensions et retraites) de leurs anciens* » sauf, bien entendu, si ces derniers prennent leur retraite plus tard qu'aujourd'hui.

Le pourcentage des personnes dépassant les 60 ans étant appelé à croître fortement dans les années à venir, il serait mal compris des jeunes actifs que des adultes en bonne santé et possédant des capacités intellectuelles intactes se tiennent à l'écart du travail.

Prenons garde à la révolte des jeunes et à la fuite des talents !

La France, atteinte en 1939 par les effets du vieillissement dont elle a cruellement pâti, a relevé le défi dans des conditions historiques et économiques infiniment plus difficiles. Rappelons que c'est à la veille de la guerre que furent pris les décrets-lois du 12 novembre 1938 et du 29 juillet 1939 connus sous le nom de « *Code de la famille* ». Ces mesures furent maintenues sous Vichy et développées par le gouvernement provisoire du Général de Gaulle alors que la France était ruinée et dévastée par la guerre, l'occupation et les combats de la Libération. Parallèlement furent mis en place

les systèmes sociaux et notamment celui des retraites par répartition dont nous continuons à bénéficier aujourd'hui mais dont l'équilibre est en danger.

L'Europe et la France doivent se préparer à financer les effets du vieillissement et de la dépendance du "quatrième âge" mais également son rajeunissement. Ce ne sera économiquement possible que si une large majorité des citoyens participe à cet effort ce qui suppose de trouver une solution au problème du chômage des jeunes et parallèlement d'allongement la durée d'activité professionnelle des seniors de 60 à 65 ans au moins.

Comme en 1939 et en 1944, la France peut et doit le faire. L'Europe dont le vieillissement est plus accentué et la fécondité plus faible aussi.

C'est une question de survie car « **Il n'est de richesses que d'hommes** ».

Références :

- Les Populations du monde. Gérard-François Dumont. Armand Colin
- Livre vert de la Commission européenne. « *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations* »
- Vieillesse & territoires. Population & Avenir .n° 274 bis septembre 2005
- La famille, une affaire publique. Rapport de Michel Godet et Evelyne Sullerot. La documentation française. 2005
- La vague montante des personnes âgées. Jean-Édouard Rochas. Population & Avenir n° 668. Mai-Juin 2004
- Loi du 17 décembre 2008 relative au financement de la Sécurité sociale pour 2009.